



Conseil d'Administration de l'ADEME du 11 mars 2026

Communiqué intersyndical

1- Echanges liminaires sur le projet de loi portant sur la réforme du fonctionnement de l'ADEME

Lors du Conseil d'administration, les représentants des salariés ont alerté sur la gravité du projet de réforme actuellement porté par le gouvernement, qui pourrait profondément transformer l'ADEME, et conduire à son démantèlement.

1.1. Une réforme sans justification liée au fonctionnement de l'ADEME

L'ensemble des parties prenantes, y compris l'État (DGEC, DEPR, budget, MASA), ont reconnu l'efficacité et la qualité du travail de l'ADEME.

Le Président de l'ADEME a insisté sur le fait que la réforme proposée ne vise pas à corriger des dysfonctionnements internes, mais s'inscrit dans une volonté plus large de réorganisation de l'État dans les territoires. D'ailleurs, il a rappelé que le projet de loi concerne d'autres agences, pas uniquement l'ADEME.

1.2. Un projet de recentralisation sous pilotage préfectoral

La Commissaire du Gouvernement a rappelé que l'État souhaite renforcer le rôle des préfets, dans la coordination des politiques publiques, notamment au niveau départemental. Dans ce cadre, elle a bien confirmé qu'il est envisagé une intégration des directions régionales de l'ADEME dans les DREAL, avec un rattachement plus direct à l'État territorial y compris à l'échelon départemental.

Le MASA a indiqué que le modèle proposé est celui de FranceAgriMer qui « a fait preuve de son efficacité depuis 10 ans »¹.

Cette orientation comprend plusieurs enjeux pour l'ADEME, qui ont été rappelés en séance par les administrateurs élus du personnel :

- perte d'autonomie,
- remise en cause de son positionnement spécifique de tiers de confiance et d'accompagnement des collectivités, entreprises, associations, laboratoires de recherches,
- risque de dilution de son expertise dans une logique administrative plus régaliennne.

¹ Ce que ne montre pas le rapport de la Cour des Comptes publié fin mars 2026, qui critique fortement le bilan de la réforme de France Agrimer. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/etablissement-national-des-produits-de-lagriculture-et-de-la-mer-franceagrimer-0>

1.3. Des objectifs affichés contestés

Les justifications avancées par la Commissaire du Gouvernement (meilleure lisibilité de l'action publique et efficacité accrue) ont été largement remises en cause lors de l'échange :

- absence totale de démonstration des gains attendus pour l'Etat comme pour l'ADEME,
- diagnostic contesté sur la supposée complexité liée aux opérateurs,
- critiques sur l'incohérence des politiques publiques plutôt que sur l'organisation des agences.

1.4. De fortes inquiétudes partagées par d'autres membres du Conseil d'Administration

Plusieurs administrateur·rices (parlementaires, représentants des territoires, ONG) ont exprimé :

- leur opposition à une reprise en main politique de l'ADEME, avec des risques d'instrumentalisation au détriment de l'expertise,
- leur attachement au modèle actuel, reconnu pour son efficacité,
- leur crainte d'une perte de sens et d'efficacité des politiques de transition écologique.

Le projet est perçu par beaucoup comme une remise en cause du modèle des agences publiques et de leur capacité d'action et autonomie.

1.5. Des impacts sociaux majeurs encore flous

Pour de nombreux administrateurs, beaucoup de questions restent sans réponse, notamment sur :

- le devenir des salariés de l'ADEME (de droit privé),
- les modalités de mise à disposition ou d'intégration dans l'administration,
- les risques juridiques associés.

Le dialogue social est annoncé par le Président et la Commissaire du Gouvernement comme essentiel, avec la tenue prochaine d'un CA extraordinaire et la poursuite des échanges avec le CSE.

>> Position et vigilance intersyndicale

Face à ce projet, l'intersyndicale reste bien entendu fortement mobilisée au CA et au CSE pour :

- défendre des politiques publiques de transition écologique ambitieuses, auxquelles le modèle et les missions de l'ADEME peuvent répondre,
- exiger un véritable débat interne et des explications claires sur les objectifs des évolutions proposées et leurs impacts,
- garantir les droits et statuts des salariés.

2- Autres points traités au CA de mars 2026

Parmi les autres points traités, les administrateurs représentant les salariés ont notamment :

- alerté sur le manque de moyens internes envisagés pour anticiper ce que prévoit la nouvelle stratégie « air » présentée en séance, même si nous saluons ce travail.
- demandé au Président de l'ADEME de fournir des éléments de langage communs à l'ensemble de l'ADEME concernant les modalités de gestion des dossiers Fonds Chaleur déjà reçus en 2025 et ceux à venir en 2026. Le Président et le Directeur exécutif de l'Expertise et des Programmes ont pris bonne note de cette demande et feront un retour au CA dans les plus brefs délais.
- refusé de participer au vote sur une demande floue d'accord du CA pour la réalisation d'études de faisabilité diverses pour le gros projet de valorisation de chaleur fatale de Mulhouse, qui a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations en 2025.

Les administrateurs et administratrices salarié·es

*Rachel BAUDRY
Jérôme DANCOISNE
Emmanuel DAVID*

*Catherine GUIMARD
Emmanuel THIBIER
Eric VIDALENC*